



Poses de panneaux votaique

Par **cslsr**, le **17/11/2009** à **12:18**

Bonjour,rnj'ai signé un contrat le 30 octobre avec la societe planet avenue pour mettre 16 panneaux voltaique sur mon toit, apres le passage d'un metteur il s'est avere que nous ne pouvions en mettre que 10. Un nouveau contrat est fait le 12 novembre pour 10 panneaux, nous ignons a nouveau mais suite a divers temoignages nous preferons nous retracter. La société, des le 13 nov nous envoyons un courrier avec AR. La societe nous recontacte en nous disant qu'il est trop tard etant donné que la commande a etee faite le 30 octobre. En consultant a nouveau le 2eme bulletin de commande je m'aperçois que la date en haut du bulletin est celle du 12 nov mais en bas elle est du 30 octobre.rnma question est donc de savoir si la societe avait le droit de mettre deux dates sur un bulletin de commande ? Et si je peux me retracter sans frais?rnMerci de votre aide cordialement.rnMme Bellanger